**MINISTERE DE LA RECONCILIATION REPUBLIQUE DU MALI**

**NATIONALE ET DE LA COHESION SOCIALE *Un Peuple- Un But- Une Foi***

 **\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\* \*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\***

**SECRETARIAT GENERAL**

 **\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\***

**COMPTE RENDU DE REUNION**

L’an deux mille dix-huit (2018) et le 4 juillet 2018 s’est tenue dans la salle de conférence du Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion sociale la première réunion du comité de pilotage du "Projet d’Appui au Renforcement de la Cohésion Sociale et de la promotion du Dialogue national" sous la co-présidence de Messieurs Attaher Ag Iknane et Mahamane Amadou MAÏGA respectivement Secrétaires généraux du Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale et du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

La liste des participants ci-jointe en annexe.

L’ordre du jour a porté sur les points suivants :

1. *Examen et adoption des plans de travail semestriels des deux départements dans les domaines de la Cohésion sociale et du Dialogue National,*
2. *Divers*

A l’ouverture de la séance, Monsieur Attaher Ag Iknane s’est réjoui de la présence des membres du comité et a précisé que c’était sa toute première session qui sera consacrée à la prise de contact et aussi à l’examen des plans de travail semestriels des deux départements.

Il précisa que la mise en place du comité se situe dans le cadre de la mise en œuvre d’une des recommandations de rapport d’audit du Projet. Il indiqua que le "projet d’Appui au Renforcement de la Cohésion Sociale et de la promotion du Dialogue national" a un parcours et qu’il ne s’agit pas de dresser à l’occasion un bilan. Il invita donc les participants à se projeter sur l’avenir afin d’impulser les actions du projet. Il s’est félicité de l’Appui constant du PNUD pour la bonne exécution des activités en direction des groupes vulnérables des femmes et des jeunes, à la politique de renforcement de l’unité et de la cohésion sociales. Le Secrétaire général a apprécié la méthodologie convenue avec le PNUD pour l’exécution des activités. Il rappela que la démarche utilisée a été de soumettre au Directeur Pays du PNUD une programmation annuelle assortie d’un plan de travail trimestriel ou semestrielle. (PTA).

Intervenant à son tour, Monsieur Mahamane Amadou MAÏGA Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale s’est dit heureux de participer pour la première fois aux travaux du Comité de pilotage et donna l’assurance que son département œuvrera à son bon fonctionnement.

Enfin le représentant du PNUD Monsieur Mohamed Issa Ould Ahmed a salué la tenue de cette première session et informa les participants des dispositions adéquates envisagées par le bureau Pays PNUD pour faciliter la mise en œuvre des différentes actions programmées.

Il donna d’utiles conseils pour la présentation des activités à réaliser suivant le format adopté courant Avril 2018 lors de l’atelier.

Après ces interventions, les participants à la réunion ont examiné le contenu des attributions du Comité de pilotage fixées par la décision n°2018-009/MRNCS-SG du 9 Février 2018.

A l’issue des échanges, il a été décidé de reformuler l’article 1 comme suit :

1. *- alinéa 1er supprimer le mot "adopte" et le remplacer par "fixer",*
* *alinéa 2 supprimer le mot « examiner »,*
* *alinéa 3 supprimer "dresse" et le remplacer par "valider",*
* *alinéa 4 supprimer le mot « donne avis consultatif » et le remplacer par « se prononce sur les rapports »*
1. *formuler les activités en sous forme de verbe.*

Par ailleurs, la périodicité de la réunion du Comité a été fixée à chaque six mois.

Toutefois des réunions extraordinaires peuvent se tenir.

Après ces amendements à la décision de création du Comité de pilotage, les deux départements ont présenté chacun en qui le concerne les plans de travail semestriels à soumettre à l’appréciation du bureau PNUD pour le second semestre 2018.

Sur ces deux documents, aucune observation n’a été formulée. La réunion a souhaité plus de flexibilité du PNUD dans les procédures de financement des activités qui se déroulent aujourd’hui dans les zones fragiles où les populations vulnérables (femmes-jeunes) sollicitent en urgence la satisfaction des besoins qu’elles expriment. Elle a aussi souhaité que les ressources financières adéquates soient mises en place pour le paiement des prestataires qui ont exécuté les activités programmées et autorisées lors des trimestres écoulés.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour la séance fut levée à 11H 45 mn.

**Les Présidents de Séances Le Secrétaire de Séance**

* **Attaher Ag Iknane**
* **Mahamane Amadou MAÏGA** **Bassidi COULIBALY**